

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	12
Absents	2
Total des votes	56

7. Finances locales

7.1. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du douze décembre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISSEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. DUMESNIL, M. TIMON, Mme LOUVEL, Mme DUVAL, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. ROBILLOT, Mme BINET, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS Mme VANBESSEN, M. LEMOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, Mme CACAUX, Mme GLEMOT, M. VETEL, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. TIHY, Mme ROULAND à M. BISSON, Mme GILBERT à M. PLATEL, M. DUMESNIL à M. LEMOUCHER, M. TIMON à Mme DUTILLOY, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme MONLON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme QUESNEY à Mme ROSA, M. ROBILLOT à Mme CACAUX, Mme BINET à M. DOUYERE, M. SENINCK à Mme GLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LEROY

Del_0138_2023_Décision Modificative n°4 – Budget CCPAVR

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2023 comme suit :

La section d'investissement s'équilibre en recettes à hauteur de 0 €, comprenant :

En recettes :

- Chapitre 021-virement de la section de fonctionnement, pour la somme de 983 043.11 euros, permettant l'équilibre.
- Chapitre 16-emprunts et dette à assimilées, réduction de la somme de -983 043.11 euros, permettant l'équilibre.

D/R	I/F	LIBELLE CHAPITRE	MONTANT
R	I	021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	983 043.11 €
R	I	16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 983 043.11 €
		TOTAL	- €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 1 115 389.23 €, comprenant :

En dépenses :

- Chapitre 011-charges à caractères général, pour la somme de 115 891.88 euros, crédits nécessaires pour régulariser les dépenses loyer charges du SUM, financement de l'étude APS.

- Chapitre 012-frais de personnel et charges assimilées, pour la somme de 8 000 euros, permettant de faire face au demandes intérim du service ordures ménagères.
- Chapitre 014-atténuation de produits, réduction de la somme de -160 133.88 euros, permettant l'équilibre.
- Chapitre 022-dépenses imprévues de fonctionnement, pour la somme de 120 000 euros permettant l'équilibre.
- Chapitre 023-virement à la section d'investissement, pour la somme de 983 043.11 euros, permettant l'équilibre.
- Chapitre 65-autres charges de gestion courante, pour la somme de 25 088.12 euros, régularisation de l'adhésion SOLIHA, ainsi que diverses dépenses.
- Chapitre 66-charges financières, pour la somme de 9 500 euros, correspondant aux crédits nécessaires des ICNE et complément des intérêts de la dette.
- Chapitre 67-charges exceptionnelles, pour la somme de 10 000 euros, permettant l'équilibre.
- Chapitre 68-dotations aux amortissements et provisions, pour la somme de 4 000 euros, de dépréciation de créances.

D/R	I/F	LIBELLE CHAPITRE	MONTANT
D	F	011-CHARGES A CARACTERES GENERAL	115 891,88 €
D	F	012-FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	8 000,00 €
D	F	014-ATTENUATION DE PRODUITS	- 160 133.88 €
D	F	022-DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	120 000,00 €
D	F	023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	983 043.11 €
D	F	65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 088,12 €
D	F	66-CHARGES FINANCIERES	9 500,00 €
D	F	67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €
D	F	68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 000,00 €
		TOTAL	1 115 389.23 €

En recettes :

- Chapitre 73-impôts et taxes, pour la somme de 429 144.23 euros, régularisation de recettes perçues.
- Chapitre 77-produits exceptionnels, pour la somme de 686 245 euros, recette exceptionnelle amortissement électricité.

D/R	I/F	LIBELLE CHAPITRE	MONTANT
F	I	73-IMPOTS ET TAXES	429 144.23 €
F	I	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	686 245,00 €
		TOTAL	1 115 389.23 €

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU l'article L.1611-12 du code général des collectivités territoriales ;
 VU le budget primitif 2023 délibéré le 12 avril 2023.

VU la DM 01, en date du 26/06/2023, délibération n°0067-2023 ;
VU la DM 02, en date du 11/09/2023, délibération n° 0092-2023 ;
VU la DM 03, en date du 06/11/2023, délibération n° 0119-2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2023,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 4 du budget principal de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus, pour un montant de 0 € en section d'investissement, et pour un montant total de 1 115 389.23 € équilibré en section de fonctionnement.

Pont-Audemer, le 18 décembre 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

